

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-065082-246

DATE : 9 mai 2025

PAR : M^e PATRICK GOSSELIN, REGISTRAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE :

LA CITÉ MÉDICALE INC.

Débitrice

-et-

RICHTER INC.

Séquestre / Requéant

-et-

**L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS
MOBILIERS DU QUÉBEC**

-et-

9537-4633 QUÉBEC INC.

-et-

FIERA ENHANCED PRIVATE DEBT FUND LP

-et-

FIERA FP BUSINESS FINANCING FUND LP

Mis en cause

ORDONNANCE DE RADIATION

- [1] **CONSIDÉRANT** la demande du séquestre requérant, Richter inc. (le « **Séquestre** ») intitulée *Application for the Issuance of an Approval and Vesting Order* (la « **Demande** »), la déclaration sous serment et les pièces à son soutien, ainsi que le rapport du Séquestre daté du 2 mai 2025 (le « **Rapport** »);
- [2] **CONSIDÉRANT** la notification de la Demande à toutes les parties intéressées, incluant les mis en cause et les créanciers garantis qui seront affectés par cette Ordonnance;
- [3] **CONSIDÉRANT** les représentations des parties;
- [4] **CONSIDÉRANT** que la Cour a émis ce jour une ordonnance approuvant la transaction telle que décrite à la Demande (l'« **Ordonnance de dévolution** ») entre La Cité Médicale inc. (le « **Vendeur** ») et 9537-4633 Québec inc. (l'« **Acheteur** »), dont copie a été déposée sous scellés comme pièce R-5 au soutien de la Demande, et dévoluant à l'Acheteur les Actifs achetés, tel que ce terme est défini au paragraphe [7] ci-dessous;
- [5] **CONSIDÉRANT** la nécessité aux termes de l'Ordonnance de dévolution de procéder à la radiation de certaines sûretés et certaines inscriptions et, conséquemment, de publier la présente Ordonnance au Registre des droits personnels et réels mobiliers;
- [6] **CONSIDÉRANT** le transfert d'un titre de propriété aux termes de l'Ordonnance de dévolution et donc la nécessité de publier la présente Ordonnance au Registre des droits personnels et réels mobiliers;

POUR CES MOTIFS, LA COUR :

- [7] **ORDONNE** et **DÉCLARE** que dès la délivrance du certificat du Séquestre substantiellement conforme à celui joint à l'**ANNEXE A** (le « **Certificat** »), tous les droits, titres et intérêts du Vendeur relatifs aux « **Actifs achetés** » (défini comme les « Actifs » dans la Convention d'achat d'actifs (la « **Convention d'achat** ») seront dévolus entièrement et exclusivement à l'Acheteur, francs, quittes et libres de toute créance, responsabilité (directe, indirecte, absolue ou conditionnelle), obligation (y compris, entre autres, toute obligation que toute Débitrice pourrait avoir envers l'un de ses employés ou entrepreneurs indépendants, actuels ou anciens, y compris pour les salaires, les commissions, les primes, les indemnités de vacances, les indemnités de licenciement ou les paiements tenant lieu de préavis de licenciement, les impôts ou toute autre obligation similaire ou connexe), obligation, les créances prioritaires, droit de rétention, les sûretés (contractuelles, légales ou autres), les charges, les hypothèques, les nantissements, les fiducies ou les fiducies présumées

(contractuelles, légales ou autres), les cessions, les jugements, les exécutions, les avis d'exécution, les brefs de saisie ou d'exécution, avis de vente, options, créances opposables, prélèvements, droits de préemption ou autres droits de préemption en faveur de tiers, restrictions au transfert de titre, ou autres créances ou charges, qu'elles aient ou non été attachées ou rendues opposables, enregistrées, publiées ou déposées et qu'elles soient garanties, non garanties ou autres (collectivement, les « **Charges** »), y compris, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, toutes les Charges créées par une ordonnance de la Cour dans le cadre des présentes procédures et toutes les Charges attestées par une inscription, une publication ou un dépôt en vertu du *Code civil du Québec*, de toute loi sur les sûretés mobilières d'une province ou d'un territoire du Canada ou de toute autre loi applicable prévoyant une sûreté sur des biens personnels ou mobiliers, à l'exclusion toutefois des charges, servitudes et clauses restrictives permises énumérées à l'**ANNEXE B** des présentes (les « **Charges permises** »).

- [8] **ORDONNE** que toutes les Charges affectant ou concernant les Actifs achetés, autres que les Charges permises, soient annulées et radiées, mais uniquement en ce qui concerne les Actifs achetés, dans chaque cas avec prise d'effet à l'heure et à la date applicables du Certificat.
- [9] **ORDONNE** à l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers du Québec, sur présentation du Certificat et d'une copie certifiée conforme de la présente Ordonnance accompagnés de la demande d'inscription requise et sur paiement des droits prescrits, de radier les inscriptions identifiées à l'**ANNEXE C**, mais uniquement en ce qui concerne les Actifs achetés.
- [10] **ORDONNE** que suivant la remise du Certificat à l'Acheteur, l'Acheteur et ses procureurs soient autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer les radiations et réductions de toutes les Charges contre les Actifs achetés dans toute juridiction applicable, à l'exception des Charges permises.
- [11] **ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente Ordonnance nonobstant tout recours ou appel et sans qu'il y ait lieu de constituer une quelconque garantie ou provision pour frais.

LE TOUT sans frais.

**M^e PATRICK GOSSELIN,
REGISTRAIRE**

ANNEXE A

FORMULAIRE DU CERTIFICAT DU SÉQUESTRE

CANADA

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

No: 500-11-065082-246

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :**

LA CITÉ MÉDICALE INC.

Débitrice

-et-

**LE REGISTRAIRE DU REGISTRE DES
DROITS PERSONNELS ET RÉELS
MOBILIERS (Québec)
9537-4633 QUÉBEC INC.
FIERA ENHANCED PRIVATE DEBT
FUND LP
FIERA FP BUSINESS FINANCING FUND
LP**

Mis en Cause

-et-

RICHTER INC.

Séquestre / Requéant

CERTIFICAT DU SÉQUESTRE

PRÉAMBULE :

CONSIDÉRANT que le 23 décembre 2024 Richter Inc. (le « **Séquestre** ») a été nommé séquestre aux biens de La Cité Médicale inc.;

CONSIDÉRANT que le [●], la Cour a émis une Ordonnance (« **l'Ordonnance de dévolution** ») qui, *inter alia*, autorise et approuve l'exécution par La Cité Médicale inc. d'une convention intitulée « Convention d'achat d'actifs » (la « **Convention d'achat** ») entre La Cité Médicale inc., comme vendeur (le « **Vendeur** »), et 9537-4633 Québec inc., comme acheteur (l'« **Acheteur** »), copie de laquelle a été déposée sous scellés au dossier de la Cour, et toutes les transactions y contenues (collectivement la « **Transaction** ») incluant toutes modifications, changements, amendements, suppressions ou ajouts qui peuvent y avoir été convenus avec le consentement du Séquestre; et

CONSIDÉRANT que l'Ordonnance de dévolution prévoit la délivrance de ce Certificat du Séquestre lorsque (a) la Convention d'achat sera signée et conclue; et (b) toutes les conditions de clôture de la Transaction auront été remplies par les parties ci-dessus ou qu'elles y auront renoncé.

LE SÉQUESTRE CERTIFIE QU'IL A ÉTÉ AVISÉ PAR LE VENDEUR ET L'ACHETEUR DE CE QUI SUIT :

(a) la Convention d'achat a été signée et conclue; et

(b) toutes les conditions à la clôture de la Transaction ont été satisfaites par les parties ci-dessus, ou elles y ont renoncé.

Ce Certificat a été délivré par le **Séquestre** le _____ [DATE] à _____ [HEURE].

Richter inc., ès qualité de Séquestre de La Cité Médicale inc. nommé par la Cour, et non à titre personnel.

Nom : _____

Titre : _____

ANNEXE B

CHARGES PERMISES

- Droits de propriété du crédit-bailleur Services Financiers De Lage Landen Canada inc. publiés le 17 juin 2024 sous le numéro d'inscription 24-0737133-0002;

ANNEXE C

SÛRETÉS SUR LES ACTIFS À RADIER

- Hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession de Fiera Enhanced Private Debt Fund LP et Fiera Fond de dettes privées et améliorées S.E.C. publiée le 21 novembre 2024 sous le numéro d'inscription 24-1468348-0003;
- Hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession de Fiera Enhanced Private Debt Fund LP et Fiera Fond de dettes privées et améliorées S.E.C. publiée le 14 décembre 2023 sous le numéro d'inscription 23-1482364-0002 ainsi que son préavis d'exercice d'un droit hypothécaire publié le 5 novembre 2024 sous le numéro 24-1398151-0001;
- Hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession de Fiera Enhanced Private Debt Fund LP et Fiera Fond de dettes privées et améliorées S.E.C. publiée le 14 décembre 2023 sous le numéro d'inscription 23-1482364-0001 ainsi que son préavis d'exercice d'un droit hypothécaire publié le 5 novembre 2024 sous le numéro 24-1398151-0002;